Madame la ministre, Dominique GILLOT,
Madame la présidente, Agnès BUZYN,
Monsieur le député, président de la Fédération hospitalière de France (FHF), Frédéric VALLETOUX,
Monsieur le président directeur général de l'INSERM, Yves LEVY,
Monsieur le directeur général de la Santé, Benoît VALLET,
Madame la présidente de la Ligue contre le cancer, Jacqueline GODET,
Monsieur le président de la Fondation ARC,
Monsieur le président d'Unicancer, Patrice VIENS,
Mesdames, messieurs,

Je suis heureuse de clôturer ces **6èmes Rencontres de l'Institut national du Cancer** (INCa). Ce sont les dernières auxquelles assiste Agnès BUZYN en tant que présidente et je veux en profiter pour saluer son engagement à l'INCa depuis 2011. Je crois savoir que de nouvelles fonctions vous attendent, à la tête de la Haute Autorité de Santé (HAS), je m'en réjouis.

Ces rencontres sont l'occasion de faire le point sur l'avancée de la recherche sur le cancer. Et je crois que nous sommes tous d'accord ici pour le dire : 2015 aura permis de concrétiser des mesures fortes pour lutter contre le cancer. La recherche avance, nous diagnostiquons mieux et de plus en plus tôt.

C'est aujourd'hui une réalité : la durée de vie à moyen terme des patients adultes atteints des trois cancers les plus fréquents en France (prostate, sein, côlon-rectum) a sensiblement augmenté ces dernières années. C'est ce que confirme votre rapport rendu public mardi avec l'Institut de veille sanitaire (InVS) et le réseau Francim. Les progrès sont particulièrement visibles pour le cancer du sein : la survie à 5 ans est passé de 80% à 87% grâce aux progrès thérapeutiques et à une plus grande proportion des cancers découverts à un stade précoce. Ces résultats sont très encourageants. Ils prouvent que les plans nationaux de lutte contre le cancer, comme le plan cancer 2014-2019, sont efficaces. Mais nous ne devons pas relâcher nos efforts parce que le cancer reste l'un des plus grands enjeux de santé publique et la première cause de mortalité dans notre pays. Nous devons donc encore progresser en 2016.

I. Je l'ai dit, l'année 2015 aura vu se concrétiser des mesures fortes en faveur de la prévention

1. Mieux prévenir et mieux dépister sont les fers de lance de notre lutte contre le cancer.

Avec les tests immunologiques, le dépistage du cancer du côlon s'est considérablement amélioré. A ce jour, plus d'1,7 millions de tests ont déjà été réalisés. Les premiers résultats montrent un taux de tests positifs de 4,6%. Près de 80 000 nouvelles personnes ont été identifiées à risque d'un cancer du côlon et doivent réaliser une coloscopie. Grâce à la meilleure sensibilité de ce nouveau test, c'est deux fois plus de personnes à risque qui ont été dépistées qu'avec le test au gaïac.
Au-delà des innovations en matière de test diagnostic, j'ai également décidé que seraient désormais pris en charge à 100% les examens de dépistage des femmes à risque élevé de cancer du sein. C'est une mesure forte pour mieux accompagner l'évolution du programme de dépistage.
J'ai également fait de la démocratie sanitaire l'une des priorités dans le champ du cancer en renforçant la participation des citoyens aux politiques de prévention et de dépistage. J'ai ainsi lancé à l'automne dernier une concertation citoyenne et scientifique sur le dépistage du cancer du sein. Parce qu'il s'agit d'une question de société majeure, tout le monde - patients, professionnels de santé, associations, institutions et structures régionales, chercheurs – peut y prendre part. Un rapport final formulera des propositions et me sera remis à l'été prochain. J'en tirerai tous les enseignements pour établir une nouvelle feuille de route que j'annoncerai lors de la campagne 2016 d'Octobre rose.

2. La loi de modernisation de notre système de santé consacre tout particulièrement la prévention comme pilier fondamental de notre système de santé
Vous le savez, plus de 40 % des décès par cancer pourraient être évités grâce à des changements de comportements. Avoir une activité sportive régulière, privilégier une alimentation saine, diminuer sa consommation d'alcool et de tabac, sont autant de manières de réduire son risque de développer un cancer.
Concernant le tabac, la loi concrétise les mesures du plan de lutte contre le tabagisme (PNRT), comme le paquet neutre qui, malgré les pressions des buralistes et des industriels, sera mis en place le 20 mai prochain. C'est une victoire majeure pour la protection de la santé de nos concitoyens. Pour lutter contre l'obésité ensuite, la loi met en place un étiquetage nutritionnel simple et compréhensible pour empêcher les mauvaises habitudes alimentaires.

II. La loi de modernisation de notre système de santé innove également en matière de droits des personnes atteintes d'un cancer. Je veux revenir avec vous sur la mesure essentielle qu'est le droit à l'oubli.

Les longs débats parlementaires sur le droit à l'oubli ont montré combien les attentes étaient été fortes sur ce sujet. Je veux en profiter pour souligner la grande mobilisation des associations (je pense par exemple à la Ligue contre le cancer et à l'association Rose) et des experts durant ces longs mois. Elle n'a jamais faibli depuis la signature de la convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) le 2 septembre dernier. Grâce à cette mobilisation, le droit à l'oubli est désormais un acquis. Au-delà d'un certain délai, les demandeurs d'assurance qui ont eu un antécédent de cancer n'auront plus à le déclarer. Et ce droit va au-delà des anciens malades du cancer.
Avec cette nouvelle disposition législative, nous avons réaffirmé notre attachement aux travaux conduits dans le champ conventionnel, notamment ceux relatifs à la grille de référence qui doit permettre aux anciens malades de bénéficier de conditions qui se rapprocheront autant que possible des conditions standards.
Je suis heureuse de vous l'annoncer: la première grille de référence, maintenant validée, est aujourd'hui publiée. La mobilisation des acteurs de la convention AERAS a été importante. Ce sont plusieurs mois de travail qui ont permis cette concrétisation. L'INCA a apporté toute son expertise pour son élaboration et je tiens à remercier Agnès BUZYN et toute son équipe. Cette grille concerne cinq cancers et déjà une première pathologie chronique non cancéreuse, l'hépatite C.
Deux délais précis sont prévus, inférieurs à 10 ans, à compter de la fin du protocole thérapeutique et en l'absence de rechute, pour accéder à l'assurance emprunteur sans sur-prime ni exclusion:
- D'abord, un délai d'un an pour certains cancers in situ du sein, du col de l'utérus, et les mélanomes ;
- ensuite, un délai allant de 3 à 10 ans pour les cancers des testicules et de la thyroïde.
Cette grille sera actualisée tous les ans, sur la base des propositions de l'INCa, pour que les conditions d'assurance tiennent compte des progrès thérapeutiques. Le programme de travail des acteurs de la convention sera publié pour que chacun puisse connaître les orientations prises pour la prochaine étape.

III. 2016 sera l'année de l'innovation en santé. Les progrès médicaux qu'elle fera naître seront autant de promesses de mieux détecter et guérir les cancers

La France est leader européen en matière d'essais précoces en cancérologie. Cette forte attractivité de la France permet à nos concitoyens d'être parmi les premiers au monde à bénéficier de médicaments innovants.
La force du modèle français, qui solvabilise l'innovation, c'est aussi de permettre une diffusion rapide des médicaments innovants avant même qu'ils aient obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM). Je pense ici aux autorisations temporaires d'utilisation (ATU), un dispositif unique au monde qui a permis encore récemment à un médicament innovant anti-cancéreux d'être disponible pour le traitement des patients en trois jours à peine. L'accord-cadre signé entre le Comité économique des produits de santé (CEPS) et les industriels le 11 janvier dernier, permet également de réduire la durée des négociations fixant le prix du médicament

innovant.
Par ailleurs, la médecine personnalisée devient la référence du traitement du cancer. Les conclusions de la mission sur le séquençage nouvelle génération du génome entier, confiée au président de l'Alliance pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) Yves LEVY par le Premier ministre, permettront d'avancer sur ce sujet. En matière de cancer, notre ambition est d'établir la signature génomique de chaque tumeur, pour offrir au patient une approche thérapeutique personnalisée. De 10 000 tumeurs analysées en 2015, nous avons fixé un objectif ambitieux de 60 000 en 2018.

Tous ces traitements innovants sont une chance et une promesse de guérison pour de nombreux patients atteints de cancers. Lors des journées de l'innovation que j'ai organisées à la Cité des sciences et de l'industrie les 23 et 24 janvier dernier, le grand public a pu découvrir les progrès en matière de traitement ciblé du cancer, notamment dans le domaine de la biologie et de l'imagerie médicale pour le diagnostic et le guidage du traitement des cancers. En détectant un cancer plusieurs années avant qu'il ne soit visible par les moyens conventionnels, et en délimitant avec précision la tumeur des tissus à ne pas endommager, nous pouvons désormais guérir avec le minimum d'inconvénient.
Mais la génomique et les traitements innovants peuvent aussi susciter des inquiétudes. C'est pourquoi notre société doit débattre des enjeux sociétaux, éthiques mais aussi économiques associés à l'innovation en santé.
Le prix des innovations est ainsi devenu une préoccupation dans tous les pays du monde. Lors de ma participation au forum économique mondial à Davos, il y a quelques semaines, j'ai pu échanger avec mes homologues sur cette question ainsi qu'avec les présidents directeurs généraux de grands groupes industriels du médicament. Il nous faut progresser pour faire profiter des progrès thérapeutiques à tous les patients éligibles, à un coût soutenable pour notre système de santé.
Mesdames, messieurs,
Je vous souhaite d'excellents débats. Je souhaite que l'année 2016 soit une année tout aussi riche en avancées thérapeutiques et médicales pour la lutte contre le cancer que ne l'a été 2015. Je sais pouvoir compter sur la pleine mobilisation de l'INCA pour poursuivre ce combat.
Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi